

DOSSIER JURIDIQUE DU SITE AILA.MA

Version du 26 juillet 2026

Le présent dossier comprend :

1. les mentions légales ;
 2. les Conditions générales d'utilisation ;
 3. les règles de publication des annonces ;
 4. les règles de sécurité et de prévention des fraudes ;
 5. la politique de confidentialité ;
 6. la politique relative aux cookies ;
 7. les règles applicables aux vendeurs professionnels ;
 8. la structure du menu juridique et du footer.
-

I. MENTIONS LÉGALES

1. Éditeur du site

Le site internet **Aila.ma**, ci-après désigné « Aila », est édité et exploité par :

METANET

77 Rue Mohamed Smiha
10e étage, n° 57
Casablanca 20000
Maroc

Téléphone : 05 21 31 41 77

ICE : 003637975000076

Identifiant fiscal — IF : 66185514

Taxe professionnelle — TP : 32106812

Site internet : www.metanet.ma

Aila.ma est une plateforme appartenant à METANET.

2. Nature de la plateforme

Aila.ma est une plateforme numérique de publication, de recherche et de consultation d'annonces.

Elle permet notamment à des particuliers et à des professionnels de présenter des biens, des services, des véhicules, des biens immobiliers, des offres professionnelles ou d'autres annonces autorisées par la plateforme.

Aila agit principalement en qualité de fournisseur d'un service technique de publication et de mise en relation.

Sauf indication contraire clairement affichée sur le site, Aila :

- n'est pas propriétaire des biens publiés ;
- n'est pas le vendeur des produits annoncés ;
- n'est pas l'acheteur ;
- n'est pas mandataire du vendeur ou de l'acheteur ;
- ne fixe pas le prix des biens ou services ;
- ne réalise pas la livraison ;
- ne contrôle pas le transfert de propriété ;
- ne garantit pas le paiement entre les utilisateurs ;
- ne devient pas partie au contrat conclu entre un vendeur et un acheteur.

La vente, l'achat, la location, la prestation ou toute autre opération commerciale sont conclus directement entre les utilisateurs concernés, sous leur propre responsabilité.

3. Accès au site

Aila met en œuvre des moyens raisonnables pour assurer l'accès au site et à ses fonctionnalités.

Toutefois, l'accès peut être temporairement interrompu, limité ou suspendu, notamment pour les besoins de maintenance, de mise à jour, de sécurité, de correction technique ou en cas d'événement indépendant de la volonté de METANET.

Aucune disponibilité permanente et sans interruption ne peut être garantie.

4. Propriété intellectuelle

La structure générale d'Aila.ma, son identité visuelle, ses textes institutionnels, ses éléments graphiques, ses interfaces, son logo, son organisation, ses bases de données et ses fonctionnalités sont protégés par les règles applicables à la propriété intellectuelle.

Toute reproduction, extraction, représentation, adaptation, diffusion ou exploitation non autorisée de tout ou partie du site est interdite.

Les marques, noms commerciaux, photographies et contenus appartenant à des tiers restent la propriété de leurs titulaires respectifs.

II. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

Article 1 — Objet

Les présentes Conditions générales d'utilisation, ci-après désignées les « CGU », déterminent les règles applicables à l'accès et à l'utilisation d'Aila.ma.

Elles encadrent notamment :

- la création et l'utilisation d'un compte ;

- la publication des annonces ;
- la consultation des annonces ;
- les communications entre utilisateurs ;
- les règles de modération ;
- les mesures de sécurité ;
- les responsabilités respectives d'Aila et des utilisateurs ;
- les services gratuits et les éventuelles options payantes.

Article 2 — Acceptation des CGU

Toute personne qui consulte ou utilise Aila.ma reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGU et s'engage à les respecter.

L'acceptation des CGU peut être matérialisée par :

- la création d'un compte ;
- la publication d'une annonce ;
- l'utilisation d'un service ;
- la validation d'une case d'acceptation ;
- la poursuite de l'utilisation du site après la publication d'une nouvelle version des CGU.

Lorsqu'un utilisateur refuse les présentes conditions, il doit cesser d'utiliser la plateforme.

Article 3 — Définitions

Pour l'interprétation des présentes CGU :

Aila désigne le site Aila.ma et les services associés.

METANET désigne l'entité éditant et exploitant Aila.ma.

Utilisateur désigne toute personne consultant ou utilisant la plateforme.

Annonceur désigne l'utilisateur qui publie une annonce.

Acheteur désigne l'utilisateur intéressé par un bien ou un service.

Professionnel désigne toute personne agissant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou professionnelle.

Annonce désigne tout contenu publié sur Aila afin de présenter un bien, un service, une location, une opportunité ou une offre autorisée.

Contenu désigne les textes, images, photographies, vidéos, documents, informations, messages et autres éléments transmis par un utilisateur.

Article 4 — Conditions d'utilisation

L'utilisateur doit disposer de la capacité juridique nécessaire pour utiliser les services proposés.

Lorsqu'un utilisateur ne dispose pas de la pleine capacité juridique, l'utilisation de la plateforme doit être réalisée sous la responsabilité de son représentant légal.

L'utilisateur s'engage à utiliser Aila :

- de manière loyale ;
- conformément à la loi ;
- conformément aux présentes CGU ;
- sans porter atteinte aux droits d'un tiers ;
- sans compromettre la sécurité ou le fonctionnement du site.

Article 5 — Création du compte

Certaines fonctionnalités peuvent nécessiter la création d'un compte.

L'utilisateur s'engage à communiquer des informations exactes, actuelles et sincères.

Il lui est notamment interdit :

- d'utiliser l'identité d'une autre personne ;
- d'utiliser une fausse identité ;
- de créer un compte au nom d'une entreprise sans autorisation ;
- d'utiliser un numéro de téléphone ne lui appartenant pas ;
- de contourner une suspension en créant un nouveau compte ;
- de vendre, louer ou transférer son compte ;
- de permettre à une personne non autorisée d'utiliser son compte.

L'utilisateur est responsable de la confidentialité de ses identifiants.

Toute opération effectuée depuis son compte est présumée avoir été réalisée par lui, sauf preuve d'une utilisation frauduleuse signalée rapidement à Aila.

Article 6 — Sécurité du compte

L'utilisateur doit choisir un mot de passe suffisamment sécurisé et ne jamais le communiquer à un tiers.

Il doit informer Aila en cas :

- de perte de ses identifiants ;
- d'accès suspect à son compte ;
- de modification non autorisée de ses informations ;
- de publication d'une annonce sans son accord ;
- de messages frauduleux envoyés depuis son compte.

Aila peut suspendre temporairement un compte lorsque cette mesure est nécessaire pour protéger l'utilisateur ou la plateforme.

Article 7 — Rôle d'Aila

Aila fournit un espace numérique permettant aux utilisateurs de publier et de consulter des annonces et, le cas échéant, de communiquer entre eux.

Aila n'est pas partie au contrat éventuellement conclu entre les utilisateurs.

Aila n'intervient pas, sauf service expressément présenté comme tel, dans :

- la négociation ;
- la fixation du prix ;
- le paiement ;
- l'encaissement du prix du bien ;
- la livraison ;
- la remise du produit ;
- le contrôle de l'état du produit ;
- l'immatriculation d'un véhicule ;
- la conclusion d'un contrat de location ;
- la signature d'un acte ;
- le transfert de propriété ;
- l'exécution d'une prestation ;
- le service après-vente fourni par le vendeur.

Une annonce constitue une présentation faite par son auteur. Elle ne constitue pas une garantie donnée par Aila.

Article 8 — Absence de garantie sur les utilisateurs

Aila peut mettre en place des systèmes de vérification de numéro de téléphone, d'adresse électronique, d'identité ou de compte professionnel.

Toutefois, une vérification ne constitue pas une garantie :

- de solvabilité ;
- d'honnêteté ;
- de compétence ;
- de qualité professionnelle ;
- de propriété du bien ;
- d'absence de fraude ;
- de bonne exécution de la transaction.

L'utilisateur doit toujours effectuer ses propres vérifications.

Article 9 — Publication d'une annonce

L'annonceur garantit que son annonce est :

- exacte ;
- loyale ;
- compréhensible ;

- actualisée ;
- conforme à la réalité ;
- publiée dans la catégorie appropriée ;
- relative à un bien ou un service réellement disponible ;
- conforme à la législation applicable.

L'annonce doit présenter les caractéristiques essentielles du bien ou du service.

L'annonceur doit notamment signaler :

- l'état réel du produit ;
- les défauts importants ;
- les dommages connus ;
- les réparations importantes ;
- les limitations d'utilisation ;
- les conditions essentielles de la vente ou de la prestation ;
- sa qualité de professionnel lorsqu'il agit professionnellement.

Article 10 — Prix affiché

Le prix indiqué doit être sincère et correspondre au prix réellement demandé.

Il est interdit d'afficher :

- un prix fictif ;
- un prix volontairement trompeur ;
- un prix anormalement bas destiné uniquement à attirer des contacts ;
- un montant ne correspondant qu'à un acompte sans l'indiquer clairement ;
- le chiffre « 1 » ou « 0 » lorsqu'il ne correspond pas au prix réel.

Lorsqu'un prix est négociable, cette information peut être indiquée dans l'annonce.

Article 11 — Photographies et descriptions

Les photographies doivent représenter le bien réellement proposé.

L'utilisation de photographies appartenant à un tiers est interdite sans autorisation.

Il est également interdit :

- d'utiliser des images trompeuses ;
- de masquer volontairement un défaut important ;
- de présenter un produit différent de celui qui sera livré ;
- d'utiliser une photographie d'illustration sans le préciser ;
- d'intégrer des coordonnées trompeuses dans les images ;
- d'utiliser des marques ou logos sans autorisation.

Article 12 — Annonces en double

L'annonceur ne doit pas publier plusieurs fois la même annonce dans le but d'occuper abusivement les résultats de recherche.

Aila peut supprimer ou regrouper :

- les annonces identiques ;
- les annonces presque identiques ;
- les annonces publiées dans plusieurs villes sans justification ;
- les annonces publiées dans plusieurs catégories sans rapport ;
- les annonces régulièrement supprimées puis republiées afin de contourner le classement.

Article 13 — Contenus interdits

Il est interdit de publier un contenu :

- illégal ;
- frauduleux ;
- mensonger ;
- trompeur ;
- diffamatoire ;
- menaçant ;
- haineux ;
- discriminatoire ;
- violent ;
- portant atteinte à la dignité humaine ;
- portant atteinte à la vie privée ;
- portant atteinte à la sécurité d'une personne ;
- portant atteinte aux droits de propriété intellectuelle ;
- destiné à organiser ou faciliter une activité illégale.

Article 14 — Produits et services interdits

Sont notamment interdits sur Aila :

- les biens volés ;
- les produits contrefaits ;
- les faux documents ;
- les documents d'identité ;
- les diplômes falsifiés ;
- les cartes bancaires ou moyens de paiement appartenant à des tiers ;
- les fichiers contenant des données personnelles obtenues sans autorisation ;
- les produits issus d'une fraude ;
- les drogues et substances illicites ;
- les médicaments commercialisés sans respecter la réglementation ;
- les armes, explosifs et produits dangereux dont la vente est interdite ou soumise à une autorisation non détenue par l'annonceur ;
- les contenus d'exploitation sexuelle ;
- les services sexuels illégaux ;

- la vente ou l'exploitation de personnes ;
- les contenus impliquant des mineurs de manière illégale ;
- les animaux ou espèces dont la vente est interdite ;
- les produits provenant d'espèces protégées ;
- les faux investissements ;
- les systèmes pyramidaux ;
- les offres promettant un enrichissement garanti ;
- les offres d'emploi fictives ;
- les locations fictives ;
- les collectes d'argent frauduleuses ;
- les services de piratage informatique ;
- les logiciels malveillants ;
- les données d'accès volées ;
- les abonnements ou contenus piratés ;
- les comptes numériques obtenus frauduleusement ;
- les systèmes permettant de contourner illégalement des mesures de sécurité ;
- tout autre produit ou service interdit par la législation applicable.

Aila peut également interdire certains produits licites lorsqu'ils présentent un risque important pour les utilisateurs ou pour la plateforme.

Article 15 — Comportements interdits

Il est interdit d'utiliser Aila pour :

- envoyer des messages publicitaires non sollicités ;
- collecter automatiquement des numéros de téléphone ;
- extraire la base de données du site ;
- utiliser des robots sans autorisation ;
- harceler un utilisateur ;
- menacer un utilisateur ;
- publier de faux avis ;
- organiser une fraude ;
- contourner les mesures de sécurité ;
- usurper l'identité d'Aila ou de METANET ;
- créer une fausse page de paiement ;
- envoyer des liens malveillants ;
- demander un code bancaire ou un code reçu par SMS ;
- diffuser un virus ou un fichier dangereux ;
- manipuler le classement des annonces ;
- nuire au fonctionnement du site.

Article 16 — Modération des annonces

Aila peut effectuer des contrôles humains ou automatisés.

Aila peut notamment :

- refuser une annonce ;
- demander sa modification ;
- corriger sa catégorie ;

- réduire sa visibilité ;
- désactiver une annonce ;
- supprimer une annonce ;
- suspendre un compte ;
- limiter l'envoi de messages ;
- demander des informations ou justificatifs ;
- bloquer un numéro de téléphone ;
- empêcher la création de nouveaux comptes ;
- transmettre des informations aux autorités lorsqu'une obligation légale l'impose.

Ces mesures peuvent être prises lorsqu'une annonce ou un compte :

- viole les présentes CGU ;
- présente un risque de fraude ;
- fait l'objet de signalements crédibles ;
- porte atteinte à un tiers ;
- compromet la sécurité de la plateforme ;
- semble contraire à la législation ;
- cherche à contourner une décision de modération.

Article 17 — Signalement

Tout utilisateur peut signaler une annonce, un compte ou un message suspect depuis les outils proposés sur le site.

Le signalement doit contenir des informations suffisamment précises, notamment :

- l'annonce concernée ;
- le motif du signalement ;
- les faits constatés ;
- les éléments de preuve disponibles.

Un signalement abusif, mensonger ou effectué dans le seul but de nuire à un autre utilisateur peut entraîner des mesures contre son auteur.

Article 18 — Communications entre utilisateurs

Lorsqu'une messagerie est proposée, elle doit être utilisée uniquement dans le cadre d'une annonce ou d'une transaction légitime.

Il est interdit d'envoyer :

- des messages menaçants ;
- des insultes ;
- des contenus sexuels non sollicités ;
- des messages discriminatoires ;
- des publicités répétitives ;
- des liens frauduleux ;
- des demandes de codes confidentiels ;
- des fichiers malveillants ;
- des demandes de paiement suspectes.

Aila peut analyser les éléments nécessaires à la sécurité lorsqu'un message fait l'objet d'un signalement ou lorsqu'un risque de fraude est détecté.

Article 19 — Sécurité des transactions

Chaque utilisateur est responsable des précautions prises avant de conclure une opération.

Aila recommande expressément de :

- vérifier l'identité de son interlocuteur ;
- vérifier le numéro de téléphone utilisé ;
- examiner personnellement le produit ;
- tester le produit avant le paiement ;
- vérifier les documents de propriété ;
- vérifier le numéro de série lorsque cela est pertinent ;
- rencontrer le vendeur dans un lieu public et sécurisé ;
- éviter les rencontres isolées ;
- se faire accompagner pour les transactions importantes ;
- conserver les messages et preuves de la transaction ;
- demander un reçu ou un contrat écrit lorsque cela est nécessaire.

Article 20 — Ne pas envoyer d'argent avant de récupérer le bien

L'utilisateur ne doit pas envoyer d'argent avant d'avoir effectué les vérifications nécessaires.

Il est fortement déconseillé :

- de payer intégralement un bien avant de l'avoir vu ;
- d'envoyer un acompte à un inconnu ;
- de transférer de l'argent uniquement sur la base de photographies ;
- de payer avant d'avoir vérifié l'existence réelle du produit ;
- de verser de l'argent pour réserver un véhicule ou un logement sans vérification ;
- d'utiliser un moyen de paiement imposé par un vendeur suspect ;
- d'envoyer de l'argent à l'étranger lorsque le vendeur prétend se trouver au Maroc ;
- de payer des frais prétendument nécessaires pour débloquer une livraison ;
- de payer une assurance fictive ;
- de payer par carte prépayée ou par moyen difficilement traçable.

La méthode la plus sûre consiste, lorsque cela est possible, à vérifier le produit, à le récupérer, puis à effectuer le paiement selon des modalités convenues et sécurisées.

Article 21 — Codes bancaires et liens de paiement

L'utilisateur ne doit jamais communiquer :

- son mot de passe bancaire ;
- le code PIN de sa carte ;
- le code de sécurité de sa carte ;
- un code reçu par SMS ;
- un code de validation ;

- ses identifiants bancaires ;
- l'accès à son application bancaire.

Aila et METANET ne demandent pas ces informations pour permettre la vente d'un produit publié par un utilisateur.

L'utilisateur doit vérifier l'adresse du site avant de saisir des informations personnelles ou bancaires.

Un lien reçu par message ne doit pas être considéré comme fiable uniquement parce qu'il contient le nom ou le logo d'Aila.

Article 22 — Transactions entre utilisateurs

La transaction est conclue directement entre l'annonceur et l'acheteur.

Les utilisateurs déterminent librement, sous leur responsabilité :

- le prix final ;
- le mode de paiement ;
- le lieu de remise ;
- le mode de livraison ;
- les garanties convenues ;
- les conditions de retour ;
- les documents nécessaires ;
- les obligations de chacune des parties.

Aila n'est pas responsable de l'exécution de ces engagements.

Article 23 — Absence de responsabilité pour les opérations commerciales

Dans les limites autorisées par la législation, Aila et METANET ne peuvent être tenues responsables :

- du refus d'un vendeur de livrer le produit ;
- du refus d'un acheteur de payer ;
- d'un chèque sans provision ;
- d'un faux justificatif de virement ;
- d'une annulation de transaction ;
- d'un retard de livraison ;
- de la perte d'un colis ;
- d'un produit endommagé ;
- d'un produit non conforme à l'annonce ;
- d'un vice caché ;
- d'un défaut de propriété ;
- d'un véhicule volé ;
- d'un document falsifié ;
- d'une information mensongère fournie par un utilisateur ;
- d'une fraude commise par un utilisateur ;
- d'une usurpation d'identité ;
- d'une perte financière résultant du versement d'une somme à un tiers ;

- d'un litige relatif à une location, une vente ou une prestation ;
- d'un dommage résultant d'une rencontre organisée entre utilisateurs.

Cette limitation ne prive pas un utilisateur des droits qu'il pourrait exercer directement contre l'autre partie à la transaction.

Elle ne couvre pas les responsabilités qui ne peuvent légalement être exclues ni les fautes directement imputables à METANET dans l'exploitation de ses propres services.

Article 24 — Litiges entre utilisateurs

En cas de litige, les utilisateurs doivent rechercher directement une solution entre eux.

Aila n'est ni juge, ni arbitre, ni médiateur obligatoire de la transaction.

Aila peut néanmoins :

- recevoir un signalement ;
- suspendre une annonce ;
- sécuriser un compte ;
- conserver les informations nécessaires ;
- coopérer avec les autorités compétentes ;
- transmettre les informations requises dans le cadre d'une procédure légale.

Aila ne garantit pas le remboursement d'une somme versée à un autre utilisateur.

Article 25 — Vendeurs professionnels

Tout utilisateur agissant dans le cadre de son activité professionnelle doit se déclarer comme professionnel.

Le professionnel est seul responsable du respect de ses obligations, notamment concernant :

- son identification ;
- la présentation de son activité ;
- l'information du consommateur ;
- l'affichage des prix ;
- la facturation ;
- les garanties ;
- la conformité des produits ;
- les délais de livraison ;
- le service après-vente ;
- les retours et remboursements ;
- les autorisations nécessaires à son activité ;
- ses obligations fiscales, sociales et commerciales.

Aila peut demander à un professionnel de fournir des justificatifs relatifs à son identité ou à son activité.

Article 26 — Services payants d'Aila

Aila peut proposer des services payants tels que :

- la mise en avant d'une annonce ;
- le remontage d'une annonce ;
- une meilleure visibilité ;
- un abonnement professionnel ;
- un espace publicitaire ;
- des outils supplémentaires pour les professionnels.

Le paiement d'une option de visibilité ne garantit :

- ni la vente du produit ;
- ni la réception d'un nombre déterminé de contacts ;
- ni un classement permanent ;
- ni la conclusion d'une transaction.

Les caractéristiques, la durée et le prix du service sont présentés avant sa commande.

Le paiement d'un service fourni par Aila est distinct du paiement réalisé entre un acheteur et un vendeur pour un produit annoncé.

Article 27 — Propriété des contenus publiés

L'utilisateur conserve les droits qu'il détient sur ses contenus.

En publiant un contenu, il autorise Aila, de manière non exclusive, à :

- héberger le contenu ;
- l'enregistrer ;
- le reproduire techniquement ;
- l'afficher ;
- l'adapter aux différents formats d'écran ;
- créer un aperçu ;
- l'intégrer dans les résultats de recherche ;
- promouvoir l'annonce ou la plateforme.

Cette autorisation est limitée aux besoins de fonctionnement, de sécurité, de modération et de promotion d'Aila.

L'utilisateur garantit qu'il détient les autorisations nécessaires pour publier son contenu.

Article 28 — Fonctionnement et maintenance

Aila peut modifier, suspendre ou arrêter une fonctionnalité lorsque cela est nécessaire.

Aila peut également :

- modifier l'organisation des catégories ;

- ajuster le classement des annonces ;
- limiter le nombre d'annonces ;
- introduire de nouvelles règles ;
- supprimer une fonctionnalité ;
- imposer des contrôles supplémentaires ;
- modifier les conditions d'accès à certains services.

Article 29 — Suspension et fermeture du compte

Aila peut suspendre ou fermer un compte en cas :

- de violation des CGU ;
- de fraude ou tentative de fraude ;
- de risque pour les utilisateurs ;
- de publication répétée d'annonces interdites ;
- de faux documents ;
- d'usurpation d'identité ;
- de contournement d'une suspension ;
- d'utilisation automatisée non autorisée ;
- de comportement menaçant ;
- de demande d'une autorité compétente.

La suspension peut être temporaire ou définitive selon la gravité des faits.

Article 30 — Modification des CGU

METANET peut modifier les présentes CGU pour tenir compte :

- de l'évolution d'Aila ;
- d'une nouvelle fonctionnalité ;
- d'une évolution de la législation ;
- de nouvelles pratiques frauduleuses ;
- d'un impératif de sécurité ;
- d'une modification du modèle économique.

La version applicable est celle publiée sur Aila.ma à la date d'utilisation du service.

Article 31 — Droit applicable

Les présentes CGU sont soumises au droit marocain.

En cas de différend, les parties sont invitées à rechercher une solution amiable.

À défaut d'accord amiable, le litige peut être soumis aux juridictions compétentes conformément aux règles de procédure applicables.

III. RÈGLES DE PUBLICATION

1. Une annonce par bien ou service

Chaque annonce doit présenter un bien, un lot clairement identifié ou un service précis.

L'annonceur doit éviter de regrouper des produits sans rapport dans une seule annonce.

2. Choix de la catégorie

L'annonce doit être publiée dans la catégorie correspondant réellement au bien ou au service.

Aila peut déplacer une annonce vers une catégorie plus appropriée.

3. Titre de l'annonce

Le titre doit être clair et décrire le produit ou le service.

Sont interdits dans le titre :

- les suites de mots-clés ;
- les coordonnées téléphoniques destinées à contourner les règles ;
- les fausses promotions ;
- les affirmations mensongères ;
- les majuscules excessives ;
- les symboles répétés ;
- les mots sans rapport avec l'annonce.

4. Description

La description doit être suffisamment détaillée et ne doit pas cacher une information importante.

L'annonceur doit indiquer, selon le bien :

- la marque ;
- le modèle ;
- l'année ;
- l'état ;
- les dimensions ;
- le kilométrage ;
- les réparations ;
- les défauts ;
- la ville ;
- les conditions de remise ;
- les caractéristiques essentielles.

5. Disponibilité

L'annonceur doit supprimer ou désactiver son annonce dès que le produit n'est plus disponible.

Il est interdit de conserver une annonce uniquement pour attirer des clients vers d'autres produits.

6. Annonces immobilières

L'annonceur doit s'assurer qu'il est autorisé à proposer le bien.

Il doit présenter des informations exactes concernant notamment :

- la localisation ;
- la superficie ;
- le prix ;
- la nature de l'opération ;
- les charges ;
- l'état du bien ;
- les conditions de location ou de vente.

Aila ne vérifie pas systématiquement les titres de propriété, les mandats ou la situation juridique du bien.

7. Annonces de véhicules

L'annonceur doit indiquer les informations essentielles du véhicule et signaler les défauts importants connus.

L'acheteur doit vérifier notamment :

- l'identité du vendeur ;
- les documents du véhicule ;
- le numéro de châssis ;
- la situation administrative ;
- l'état mécanique ;
- l'existence d'éventuelles oppositions ou charges ;
- la correspondance entre le véhicule et les documents.

Aila ne garantit ni l'origine ni la situation administrative d'un véhicule.

8. Offres d'emploi

Les offres d'emploi doivent correspondre à une opportunité réelle.

Il est interdit :

- de demander un paiement pour obtenir un emploi ;
- de publier une fausse offre ;
- de collecter des documents personnels sans justification ;

- de proposer une activité illégale ;
- de présenter un système pyramidal comme un emploi ;
- d'utiliser une offre d'emploi pour collecter des coordonnées commerciales.

9. Services

L'annonceur proposant un service doit disposer des compétences et autorisations nécessaires.

Il reste seul responsable :

- de la qualité de la prestation ;
- du respect des délais ;
- des dommages causés ;
- des autorisations professionnelles ;
- de la facturation ;
- de ses assurances ;
- de ses obligations fiscales et sociales.

IV. CHARTE DE SÉCURITÉ ET DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE

1. Principes essentiels

Avant toute transaction :

1. vérifiez l'identité de votre interlocuteur ;
2. vérifiez le produit ;
3. testez le produit ;
4. vérifiez les documents ;
5. convenez clairement du prix ;
6. récupérez le produit avant de payer lorsque cela est possible ;
7. conservez une preuve de la transaction.

2. Alertes de fraude

Une prudence particulière est nécessaire lorsqu'un utilisateur :

- propose un prix anormalement bas ;
- refuse toute rencontre ;
- prétend être à l'étranger ;
- demande un acompte urgent ;
- invoque une urgence familiale ;
- vous envoie un lien de paiement ;
- demande un code reçu par SMS ;
- demande des frais de livraison inhabituels ;
- exige un paiement par carte prépayée ;
- fournit un faux justificatif de virement ;

- affirme qu'Aila garantit le paiement ;
- utilise une adresse internet ressemblant à Aila.ma ;
- vous demande de quitter immédiatement la messagerie de la plateforme ;
- refuse de montrer le produit ;
- refuse de fournir les documents essentiels.

3. Règle relative aux paiements

N'envoyez pas d'argent avant d'avoir vérifié le vendeur, l'existence du produit, son état et les documents nécessaires.

Aila ne garantit pas le remboursement des sommes envoyées directement à un utilisateur.

4. Rencontre physique

Pour une remise en main propre :

- choisissez un lieu public ;
- effectuez la rencontre pendant la journée ;
- informez une personne de confiance ;
- faites-vous accompagner pour une transaction importante ;
- évitez de transporter de fortes sommes en espèces ;
- ne vous rendez pas seul dans un lieu isolé.

5. Vérification du paiement

Un message, une capture d'écran ou un courrier électronique ne constitue pas nécessairement une preuve de paiement.

Le vendeur doit vérifier directement auprès de sa banque que les fonds sont réellement disponibles avant de remettre le produit.

6. Faux représentants d'Aila

Aucun utilisateur ne doit se présenter comme employé, agent ou représentant d'Aila sans autorisation.

Aila ne contacte pas les vendeurs pour leur demander :

- leur code bancaire ;
 - leur code SMS ;
 - leur mot de passe ;
 - le numéro confidentiel de leur carte ;
 - un paiement destiné à débloquer l'argent d'un acheteur.
-

V. POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

1. Responsable du traitement

Les traitements de données personnelles réalisés dans le cadre d'Aila.ma sont placés sous la responsabilité de :

METANET

77 Rue Mohamed Smiha
10e étage, n° 57
Casablanca 20000
Maroc

Téléphone : 05 21 31 41 77

ICE : 003637975000076

Site internet : www.metanet.ma

2. Données susceptibles d'être collectées

Selon les services utilisés, Aila peut collecter :

- le nom ;
- le prénom ;
- le nom d'utilisateur ;
- le numéro de téléphone ;
- les informations de connexion ;
- la ville ou la région ;
- les informations du compte professionnel ;
- les annonces publiées ;
- les photographies ;
- les descriptions ;
- les messages envoyés sur la plateforme ;
- les favoris ;
- les recherches ;
- les signalements ;
- l'adresse IP ;
- les journaux techniques ;
- les informations relatives au navigateur ;
- les informations relatives à l'appareil ;
- la localisation approximative ;
- les informations relatives au paiement des services fournis par Aila.

Aila ne demande pas aux utilisateurs de publier des informations bancaires confidentielles dans leurs annonces.

3. Finalités des traitements

Les données peuvent être utilisées pour :

- créer et administrer un compte ;
- vérifier un numéro de téléphone ;
- publier et gérer une annonce ;
- permettre la communication entre utilisateurs ;
- répondre aux demandes d'assistance ;
- modérer les contenus ;
- détecter les fraudes ;
- sécuriser les comptes ;
- prévenir les utilisations abusives ;
- gérer les signalements ;
- fournir les options payantes ;
- établir des factures relatives aux services d'Aila ;
- mesurer le fonctionnement du site ;
- améliorer les services ;
- respecter les obligations légales ;
- coopérer avec les autorités compétentes ;
- défendre les droits de METANET ou des utilisateurs.

4. Caractère obligatoire des informations

Certaines informations sont nécessaires pour créer un compte, publier une annonce ou utiliser un service.

Le refus de fournir une information nécessaire peut empêcher l'accès à la fonctionnalité correspondante.

5. Destinataires des données

Les données peuvent être accessibles :

- aux personnes autorisées au sein de METANET ;
- aux prestataires techniques ;
- aux prestataires d'hébergement ;
- aux prestataires de communication ;
- aux prestataires de paiement pour les services payants d'Aila ;
- aux prestataires de sécurité ;
- aux autorités compétentes lorsqu'une obligation légale l'impose.

METANET ne vend pas les données personnelles des utilisateurs.

6. Données visibles publiquement

Les informations intégrées dans une annonce peuvent être visibles par les visiteurs du site.

L'utilisateur ne doit pas publier :

- une copie de sa carte d'identité ;
- ses coordonnées bancaires ;
- son mot de passe ;
- un document confidentiel ;
- l'adresse précise de son domicile lorsqu'elle n'est pas nécessaire ;
- les données personnelles d'un tiers sans son autorisation.

7. Durée de conservation

Les données sont conservées pendant la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées.

Certaines données peuvent être conservées après la suppression d'une annonce ou d'un compte lorsque cette conservation est nécessaire pour :

- respecter une obligation légale ;
- prévenir une fraude ;
- assurer la sécurité ;
- traiter un signalement ;
- gérer un litige ;
- constater, exercer ou défendre un droit.

À l'expiration de la durée nécessaire, les données sont supprimées, anonymisées ou archivées conformément aux règles applicables.

8. Sécurité des données

METANET met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles raisonnables afin de protéger les données contre :

- l'accès non autorisé ;
- la divulgation ;
- la modification ;
- la perte ;
- la destruction ;
- l'utilisation frauduleuse.

Aucun système informatique ne pouvant être considéré comme totalement exempt de risque, chaque utilisateur doit également protéger ses propres équipements et identifiants.

9. Droits des utilisateurs

Conformément à la législation marocaine applicable, l'utilisateur peut exercer ses droits concernant ses données personnelles, notamment ses droits :

- d'accès ;
- de rectification ;
- d'opposition dans les conditions prévues par la loi.

L'utilisateur peut également demander la fermeture de son compte et la suppression des données qui ne doivent plus être conservées pour une obligation légale, un besoin de sécurité ou la gestion d'un litige.

La demande peut être adressée :

- depuis le formulaire de contact d'Aila ;
- par téléphone au 05 21 31 41 77 ;
- par courrier à METANET, 77 Rue Mohamed Smiha, 10e étage, n° 57, Casablanca 20000, Maroc.

Une preuve d'identité peut être demandée lorsqu'elle est nécessaire pour éviter qu'un tiers accède aux données d'un autre utilisateur.

10. Transfert et hébergement des données

Certains prestataires techniques peuvent traiter ou héberger des données en dehors du Maroc.

Lorsque cette situation existe, METANET s'engage à accomplir les formalités et à mettre en place les garanties exigées par la réglementation applicable.

11. Formalités relatives aux données personnelles

METANET s'engage à accomplir les formalités requises auprès de la Commission Nationale de contrôle de la protection des Données à caractère Personnel lorsque les traitements mis en œuvre sont soumis à une déclaration, une demande d'autorisation ou une autre formalité.

12. Modification de la politique

La présente politique peut être modifiée en fonction :

- de l'évolution des services ;
- des outils utilisés ;
- des pratiques de sécurité ;
- des obligations légales.

La date de mise à jour est indiquée au début du dossier.

VI. POLITIQUE RELATIVE AUX COOKIES

1. Définition

Un cookie est un fichier ou identifiant enregistré ou lu sur l'appareil d'un utilisateur lors de la consultation d'un site.

Les cookies peuvent permettre :

- le fonctionnement du compte ;

- la mémorisation des préférences ;
- la sécurisation de la session ;
- la mesure de l'audience ;
- l'amélioration des fonctionnalités ;
- la mesure des campagnes publicitaires.

2. Cookies strictement nécessaires

Ces cookies sont indispensables au fonctionnement d'Aila.

Ils peuvent notamment servir à :

- maintenir une session ;
- sécuriser la connexion ;
- mémoriser les choix essentiels ;
- répartir la charge technique ;
- empêcher certaines fraudes ;
- conserver le choix relatif aux cookies.

Ces cookies ne nécessitent pas toujours un consentement lorsqu'ils sont strictement indispensables au service demandé.

3. Cookies de mesure et de publicité

Aila peut utiliser des cookies permettant :

- de mesurer le nombre de visites ;
- d'analyser les pages consultées ;
- de détecter les erreurs ;
- d'améliorer l'ergonomie ;
- de mesurer une campagne ;
- de personnaliser certaines publicités.

Lorsqu'un consentement est requis, ces cookies ne sont activés qu'après le choix de l'utilisateur.

4. Gestion des choix

Le bandeau cookies doit permettre à l'utilisateur de :

- tout accepter ;
- tout refuser, sauf les cookies indispensables ;
- personnaliser ses choix ;
- modifier son choix ultérieurement.

Un lien « Gérer mes cookies » doit rester accessible dans le footer.

5. Paramètres du navigateur

L'utilisateur peut également configurer son navigateur pour bloquer ou supprimer certains cookies.

Le blocage de cookies indispensables peut empêcher le fonctionnement correct de certaines fonctionnalités.

VII. RÈGLES APPLICABLES AUX PROFESSIONNELS

1. Identification

Le vendeur professionnel doit utiliser un compte professionnel lorsqu'il agit dans le cadre de son activité.

Il doit fournir des informations exactes concernant son entreprise ou son activité.

2. Obligations du professionnel

Le professionnel est seul responsable :

- de la légalité de son activité ;
- de ses autorisations ;
- des informations fournies au consommateur ;
- de la conformité des produits ;
- des garanties ;
- de la facturation ;
- du service après-vente ;
- des délais ;
- de la livraison ;
- de la fiscalité liée à son activité ;
- du traitement des réclamations.

3. Information du consommateur

Le professionnel doit présenter de manière claire :

- son identité ;
- ses coordonnées ;
- les caractéristiques du produit ou du service ;
- le prix total ;
- les frais supplémentaires ;
- les modalités de paiement ;
- les conditions de livraison ;
- les garanties applicables ;
- les conditions de retour ou d'annulation lorsqu'elles existent.

4. Responsabilité du professionnel

Le fait qu'une annonce soit publiée sur Aila ne transfère pas à Aila les obligations du professionnel.

Le professionnel demeure responsable vis-à-vis de ses clients de la vente, de la prestation, de la conformité, de la garantie et du service après-vente.

VIII. MENU DU FOOTER

Colonne 1 — Aila.ma

- Accueil
- Déposer une annonce
- Toutes les catégories
- Annonces récentes
- Comment ça marche ?
- À propos d'Aila

Colonne 2 — Assistance

- Centre d'aide
- Nous contacter
- Conseils de sécurité
- Signaler une annonce
- Signaler une fraude
- Gérer mon compte

Colonne 3 — Informations légales

- Mentions légales
- Conditions générales d'utilisation
- Politique de confidentialité
- Politique relative aux cookies
- Règles de publication
- Règles applicables aux professionnels
- Gérer mes cookies

Colonne 4 — Professionnels

- Créer un compte professionnel
- Publier des annonces professionnelles
- Solutions pour professionnels
- Mettre une annonce en avant
- Tarifs et options
- Assistance professionnelle

Colonne 5 — Sécurité

- Acheter en sécurité
- Vendre en sécurité
- Éviter les fraudes
- Ne jamais envoyer d'argent avant vérification

- Signaler un comportement suspect
-

IX. TEXTE COURT DU FOOTER

Aila.ma est une plateforme marocaine de publication d'annonces et de mise en relation entre particuliers et professionnels.

Aila n'est pas partie aux transactions conclues entre les utilisateurs et ne garantit ni le paiement, ni la livraison, ni la conformité des produits proposés.

N'envoyez jamais d'argent avant d'avoir vérifié le vendeur, le produit et les documents nécessaires. Privilégiez la remise du produit avant le paiement lorsque cela est possible.

Aila.ma est une plateforme appartenant à **METANET**.

METANET

77 Rue Mohamed Smiha, 10e étage, n° 57

Casablanca 20000, Maroc

Téléphone : 05 21 31 41 77

ICE : 003637975000076

IF : 66185514

TP : 32106812

Édité et exploité par [Metanet.ma](https://metanet.ma).

© 2026 Aila.ma — Tous droits réservés.

En utilisant Aila.ma, vous acceptez les Conditions générales d'utilisation, les règles de publication et la politique de confidentialité.

Français | العربية

X. BANDEAU DE SÉCURITÉ À AFFICHER SUR LES ANNONCES

Achetez et vendez en toute sécurité

- Vérifiez l'identité de votre interlocuteur.
- Examinez et testez le produit.
- Vérifiez les documents et numéros de série.
- Ne communiquez jamais un code bancaire ou reçu par SMS.
- N'envoyez pas d'argent avant d'avoir récupéré ou vérifié la marchandise.
- Signalez immédiatement toute annonce suspecte.

Aila ne garantit pas les transactions conclues directement entre les utilisateurs.

XI. CASES D'ACCEPTATION LORS DE L'INSCRIPTION

Case obligatoire

« Je reconnais avoir lu et accepté les Conditions générales d'utilisation, les règles de publication et la politique de confidentialité d'Aila.ma. »

Case commerciale facultative

« J'accepte de recevoir les actualités, conseils et offres commerciales d'Aila.ma. »

La création du compte ne doit pas être conditionnée à l'acceptation de la case commerciale facultative.

XII. MESSAGE AVANT LA PUBLICATION D'UNE ANNONCE

En publiant cette annonce, vous confirmez :

- que les informations fournies sont exactes ;
- que le bien ou le service est réellement disponible ;
- que vous êtes autorisé à le proposer ;
- que votre annonce respecte la législation et les règles d'Aila ;
- que vous disposez des droits nécessaires sur les photographies publiées ;
- que vous avez signalé les défauts importants connus.

Aila peut refuser ou supprimer toute annonce contraire à ses règles ou présentant un risque pour les utilisateurs.

XIII. MESSAGE À AFFICHER DANS LA MESSAGERIE

Attention aux tentatives de fraude

Aila ne vous demandera jamais votre mot de passe, votre code bancaire ou un code reçu par SMS pour recevoir le paiement d'un acheteur.

Ne cliquez pas sur un lien de paiement envoyé par un inconnu.

Ne versez pas d'acompte avant d'avoir vérifié l'identité de votre interlocuteur et l'existence réelle du produit.

Signalez immédiatement tout message suspect.